

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 812

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2023, le conseil a adopté le règlement 812 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et membres des comités de la Municipalité de Saint-Damien.

Ce règlement vise entre autres à prévenir les conflits éthiques et aider à les résoudre efficacement, s'il en survient.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 24 novembre 2023.



Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier